

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 25 – REPRÉSENTÉS : 04**

**Étaient présents :** M. BUF Jean-Michel, MM. CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mmes SCHLADT Rita et VAIRÉ Sandrine

**Excusés :** M. LAFOND Frédéric (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), M. DELAUNAY Yoann (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), Mme FAURY Marion (pouvoir à M. MOUSSU James) et Mme MOREAU Valérie (pouvoir à M. RANNOU Yannick).

**Secrétaires de séance :** M. CODET Stéphane et Mme NIAUDET Danielle

NUMERO	OBJET
2021/04/01	<p><b><u>Fixation du nombre d'adjoints et ordre du tableau :</u></b></p> <p>Suite à la démission de Madame Nathalie GUIHOT, 1ère adjointe, de ses fonctions d'adjointe et de son mandat de conseillère municipale, effective le 30 mars 2021, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, fixe à 7 le nombre d'adjoints, et décide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De pourvoir au poste devenu vacant, après appel à candidatures au sein du Conseil municipal,</li><li>- De procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement, de même sexe que l'adjoint démissionnaire, si un membre du Conseil présente sa candidature aux fonctions d'adjoint,</li><li>- De conférer à chaque adjoint un rang supérieur à celui qu'il occupe actuellement, le nouvel adjoint prenant ainsi rang en qualité de dernier adjoint élu, à savoir le 7ème rang.</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</b></p>
2021/04/02	<p><b><u>Élection d'un adjoint :</u></b></p> <p>En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Après appel à candidatures, ont été candidates : Mme VAIRÉ Sandrine et Mme NIAUDET Danielle. Deux assesseurs et un secrétaire ont ensuite désignés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Secrétaire : M. CAILLON Philippe.</li><li>• Assesseurs : M. HAMON Jean-Pierre et Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie.</li></ul> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• nombre de bulletins : 29 ;</li><li>• bulletins blancs ou nuls : 01 NUL et 03 BLANCS ;</li><li>• suffrages exprimés : 25 ;</li><li>• majorité absolue : 13.</li></ul> <p>Ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Mme VAIRÉ Sandrine : 17 voix ;</li><li>○ Mme NIAUDET Danielle : 08 voix.</li></ul> <p><b>Mme VAIRÉ Sandrine ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 7ème adjointe au maire et prend le 7ème rang dans l'ordre du tableau.</b></p>

NUMERO	OBJET													
2021/04/03	<p><b><u>Modification de la composition des commissions municipales :</u></b></p> <p>Considérant la démission de ses fonctions d'adjointe de Madame Nathalie GUIHOT, il convient de modifier la composition des Commissions municipales, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la composition des commissions telle que présentée dans le tableau ci-joint dont la nomination en tant que Vice-Présidente de la Commission Jeunesse et Éducation de Mme VAIRÉ Sandrine (7ème adjointe) et l'ajout de Madame GILLET Maryline, conseillère municipale, en tant que membre des commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vie économique et Solidarités,</li> <li>- Coopérations de proximité et Citoyenneté,</li> <li>- et Sécurité, Mobilité, Prévention et Handicap.</li> </ul> <p>✓ <b>Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</b></p>													
2021/04/04	<p><b><u>Modification de la composition du Comité de pilotage du Projet d'Aménagement du Centre-ville – COPIL Centre-ville :</u></b></p> <p>Suite à la démission de ses fonctions d'adjointe de Madame Nathalie GUIHOT, il convient de modifier la composition du Comité de pilotage du Projet d'Aménagement du Centre-ville de Blain. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la composition du Comité de pilotage du Projet d'Aménagement du Centre-ville – COPIL Centre-ville comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="571 927 1171 1514" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #ADD8E6;">COPIL CENTRE VILLE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>P. CAILLON</td></tr> <tr><td>J.-L. POINTEAU</td></tr> <tr><td>Y. DUBOURG</td></tr> <tr><td>F. LAFOND</td></tr> <tr><td>M. TESSIER</td></tr> <tr><td>J.-F. RICARD</td></tr> <tr><td>S. VAIRÉ</td></tr> <tr><td>S. CODET</td></tr> <tr><td>B. REKIS</td></tr> <tr><td>Y. RANNOU</td></tr> <tr><td>O. PINEAU</td></tr> <tr><td>J. MOUSSU</td></tr> </tbody> </table> <p>✓ <b>Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</b></p>	COPIL CENTRE VILLE	P. CAILLON	J.-L. POINTEAU	Y. DUBOURG	F. LAFOND	M. TESSIER	J.-F. RICARD	S. VAIRÉ	S. CODET	B. REKIS	Y. RANNOU	O. PINEAU	J. MOUSSU
COPIL CENTRE VILLE														
P. CAILLON														
J.-L. POINTEAU														
Y. DUBOURG														
F. LAFOND														
M. TESSIER														
J.-F. RICARD														
S. VAIRÉ														
S. CODET														
B. REKIS														
Y. RANNOU														
O. PINEAU														
J. MOUSSU														
2021/04/05	<p><b><u>Élaboration du Pacte de Gouvernance 2020-2026 :</u></b></p> <p>Suite à la délibération n°2020 09 08 du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2020 approuvant l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et la Communauté de Communes de la Région de Blain, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes du Pacte de Gouvernance.</p> <p>✓ <b>Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</b></p>													

NUMERO	OBJET
2021/04/06	<p><b><i>Désignation d'un référent alerte :</i></b></p> <p>La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dont le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 porte application, oblige les organismes les plus importants à établir une procédure de recueil des signalements et, dans ce cadre, à procéder à la désignation d'un référent alerte. Sont notamment soumis à cette obligation, les personnes morales de droit public ou de droit privé d'au moins cinquante agents ou salariés, les communes de plus de 10 000 habitants, les départements et les régions et les établissements publics en relevant ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.</p> <p>Or, le décret du 19 avril 2017 prévoit que le référent déontologue peut être désigné pour exercer les missions de référent alerte éthique. La circulaire du ministre de l'action et des comptes publics du 19 juillet 2018 précise néanmoins que la fonction de « référent alerte » ne peut être assurée par le référent déontologue placé auprès du centre de gestion que si ce dernier propose cette prestation au titre de ses missions facultatives.</p> <p>Au cours de sa réunion du 26 juin 2019, le conseil d'administration du centre de gestion a donc décidé de proposer aux collectivités et établissements publics territoriaux de Loire-Atlantique ayant l'obligation d'établir une procédure de recueil des signalements, de confier la mission de référent alerte, si tel est leur choix, au collège de déontologie du centre de gestion constitué par arrêté du président du 3 avril 2018.</p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de confier au collège de déontologie placé auprès du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, la mission de référent alerte de la collectivité.</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</b></p>

*Mme GUIHO Marie-France est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote de la prochaine délibération*

2021/04/07	<p><b><i>Recrutement de contractuel en cas de procédure infructueuse de candidats statutaires :</i></b></p> <p>Suite à la mutation de l'agent responsable du Pôle animation territoriale et solidarités, il convient de procéder à son remplacement. En application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, en cas de procédure infructueuse de recrutement d'un agent dans les conditions statutaires, il est proposé de procéder à un recrutement contractuel. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,</li> <li>- que sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, si, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement statutaire n'a pu aboutir.</li> </ul> <p>Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur 28 votants (24 présents et 4 représentés : Mme GUIHO Marie-France s'étant absente lors du vote et sans pouvoir)</b></p>
------------	---

*Mme GUIHO Marie-France reprend place dans l'assemblée.*

NUMERO	OBJET
2021/04/08	<p><b><u>Convention de financement des surcoûts identifiés pour la mise en place et le fonctionnement du centre de vaccination de Blain :</u></b></p> <p>La Ville de Blain a ouvert en janvier un centre de vaccination contre l'épidémie de Covid-19. Cette ouverture a mobilisé les équipes municipales et nécessité des investissements. Par ailleurs, le fonctionnement actuel du centre est en parti porté par des agents de la collectivité ou recrutés pour assurer les missions d'accueil et de coordination. Ces coûts ayant été chiffrés (investissements pour la mise en place et coût mensuel de fonctionnement), il convient de solliciter l'ARS pour une prise en charge de ces dépenses. Le MINSANTE n°2021-21 du 10 février 2021 indique que le FIR des ARS pourra être mobilisé, sur décision du DG ARS, pour couvrir les besoins de financement liés aux centres de vaccination par convention avec les structures portant la charge de mise en place et de fonctionnement des centres de vaccination. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'ARS et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toute autre convention ou avenant à venir</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</b></p>
2021/04/09	<p><b><u>Convention d'accompagnement à la « MAITRISE DE L'ÉNERGIE » entre le SYDELA et la commune de BLAIN :</u></b></p> <p>Dans le cadre de ses actions pour la Transition Énergétique, le SYDELA propose aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement à la maîtrise de l'énergie. Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé, mutualisé sur le territoire. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, sera l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve l'adhésion au dispositif d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie du SYDELA pour une durée de 3 ans ;</li> <li>- désigne M. Philippe CAILLON comme Élu "Responsable Énergie" qui sera l'interlocuteur privilégié du conseiller pour le suivi d'exécution de la présente convention.</li> <li>- et autorise Monsieur le Maire à signer avec le SYDELA la convention définissant les modalités de la mise en œuvre de ce service, ainsi que les avenants à venir.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</b></p>

NUMERO	OBJET																				
2021/04/10	<p><b><u>Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie, busage et branchements eaux usées :</u></b></p> <p>Dans le cadre de la consultation lancée pour l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie, busage et branchements eaux usées et les offres reçues le 1er mars 2021, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie, busage et branchements eaux usées avec l'entreprise et aux conditions ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="360 506 1410 1182"> <thead> <tr> <th data-bbox="360 506 663 591"><b>Lot</b></th> <th data-bbox="663 506 954 591"><b>Attributaire</b></th> <th data-bbox="954 506 1182 591"><b>Montant estimatif annuel</b></th> <th data-bbox="1182 506 1410 591"><b>Montant maximum annuel</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="360 591 663 853"><i>Lot 1 : Aménagements urbains pour trottoirs, voirie, mise à niveau de tampons EU, branchements eaux pluviales et eaux usées et petites extensions de réseaux</i></td> <td data-bbox="663 591 954 853">SAS LANDAIS 44130 BLAIN</td> <td data-bbox="954 591 1182 853">318 970€ HT</td> <td data-bbox="1182 591 1410 853">500 000€ HT</td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 853 663 1016"><i>Lot 2 : Aménagements ruraux pour reprofilages en enrobé, rechargements, enduits d'usure</i></td> <td data-bbox="663 853 954 1016">SAS LANDAIS 44130 BLAIN</td> <td data-bbox="954 853 1182 1016">117 840€ HT</td> <td data-bbox="1182 853 1410 1016">250 000€ HT</td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1016 663 1081"><i>Lot 3 : Point à temps</i></td> <td data-bbox="663 1016 954 1081">SAS LANDAIS 44130 BLAIN</td> <td data-bbox="954 1016 1182 1081">52 920€ HT</td> <td data-bbox="1182 1016 1410 1081">100 000€ HT</td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1081 663 1182"><i>Lot 4 : Divers travaux de busage, de terrassement et d'empierrement</i></td> <td data-bbox="663 1081 954 1182">SAS LANDAIS 44130 BLAIN</td> <td data-bbox="954 1081 1182 1182">55 560€ HT</td> <td data-bbox="1182 1081 1410 1182">100 000€ HT</td> </tr> </tbody> </table> <p>✓ <b>Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</b></p>	<b>Lot</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant estimatif annuel</b>	<b>Montant maximum annuel</b>	<i>Lot 1 : Aménagements urbains pour trottoirs, voirie, mise à niveau de tampons EU, branchements eaux pluviales et eaux usées et petites extensions de réseaux</i>	SAS LANDAIS 44130 BLAIN	318 970€ HT	500 000€ HT	<i>Lot 2 : Aménagements ruraux pour reprofilages en enrobé, rechargements, enduits d'usure</i>	SAS LANDAIS 44130 BLAIN	117 840€ HT	250 000€ HT	<i>Lot 3 : Point à temps</i>	SAS LANDAIS 44130 BLAIN	52 920€ HT	100 000€ HT	<i>Lot 4 : Divers travaux de busage, de terrassement et d'empierrement</i>	SAS LANDAIS 44130 BLAIN	55 560€ HT	100 000€ HT
<b>Lot</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant estimatif annuel</b>	<b>Montant maximum annuel</b>																		
<i>Lot 1 : Aménagements urbains pour trottoirs, voirie, mise à niveau de tampons EU, branchements eaux pluviales et eaux usées et petites extensions de réseaux</i>	SAS LANDAIS 44130 BLAIN	318 970€ HT	500 000€ HT																		
<i>Lot 2 : Aménagements ruraux pour reprofilages en enrobé, rechargements, enduits d'usure</i>	SAS LANDAIS 44130 BLAIN	117 840€ HT	250 000€ HT																		
<i>Lot 3 : Point à temps</i>	SAS LANDAIS 44130 BLAIN	52 920€ HT	100 000€ HT																		
<i>Lot 4 : Divers travaux de busage, de terrassement et d'empierrement</i>	SAS LANDAIS 44130 BLAIN	55 560€ HT	100 000€ HT																		
2021/04/11	<p><b><u>Convention pluriannuelle d'éco-pâturage :</u></b></p> <p>Dans le cadre du travail mené en matière de gestion écologique des espaces verts et suite à l'expérience positive des 4 dernières années dont 3 sous convention de la pratique de l'éco pâturage sur 3 sites, il est proposé que la Commune s'engage sur une nouvelle convention de 3 ans 2021/2022/2023 avec le prestataire Éco Pâtre 44, M. Régis Fresneau, Toulon 44630 PLESSE. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer avec Eco Pâtre 44 la convention définissant les modalités de la mise en œuvre de ce service, ainsi que tout avenant à intervenir</p> <p>✓ <b>Accord du Conseil municipal à l'unanimité (25 présents et 4 représentés)</b></p>																				

## COMMISSIONS MUNICIPALES

Nb	Finances, Ressources Humaines et Économie	Aménagement du territoire	Dynamique Associative	Vie économique et des Solidarités	Culture, Tourisme et Relations Internationales	Coopérations de proximité et Citoyenneté	Sécurité, Mobilité, Prévention et Handicap	Jeunesse et Éducation	Développement durable
1	J.-M. BUF Maire	P. CAILLON 1er Adjoint	J.-L. POINTEAU 2ème Adjoint	Y. DUBOURG 3ème Adjointe	F. LAFOND 4ème Adjoint	M. TESSIER 5ème Adjointe	J.-F. RICARD 6ème Adjoint	S. VAIRÉ 7ème Adjointe	S. CODET Conseiller délégué
2	B. REKIS	B. REKIS	M.-F. GUIHO	J.-L. POINTEAU	J. FLIPPOT	J.-L. POINTEAU	M.-F. GUIHO	S. HARZELEC	S. HARZELEC
3	S. VAIRÉ	Y. DUBOURG	M. GUILLAUMEUX	M.-F. GUIHO	M.-F. GUIHO	M. GUILLAUMEUX	A. COLIN	M.-F. GUIHO	M. GUILLAUMEUX
4	Y. DELAUNNAY	A. COLIN	M.-J. GUINEL	M. PICAUD	B. REKIS	M. GILLET	S. CODET	M. TESSIER	A. COLIN
5	M. PICAUD	S. VAIRÉ	Y. DELAUNAY	M. GILLET	S. VAIRÉ	S. VAIRÉ	G. FERRY	M. PICAUD	M.-J. GUINEL
6	P. CAILLON	J. FLIPPOT	M. TESSIER	M. TESSIER	M.-J. GUINEL	J.-F. RICARD	M. PELÉ	J.-L. POINTEAU	S. VAIRÉ
7	JP HAMON	S. CODET	M. PELÉ	S. VAIRÉ	M. PICAUD	D. NIAUDET	J.-P. HAMON	G. FERRY	P. CAILLON
8	R. SCHLADT	M. PELÉ	Y. RANNOU	V. MOREAU	D. NIAUDET	R. SCHLADT	V. MOREAU	V. MOREAU	J. FLIPPOT
9	J. MOUSSU	Y. RANNOU	V. MOREAU	Y. RANNOU	R. SCHLADT		M. GILLET	D. NIAUDET	O. PINEAU
10		O. PINEAU	M. FAURY	M. FAURY	J. MOUSSU			M. FAURY	J.-P. HAMON